

# À conserver

## CALENDRIER DES PAIEMENTS (un paiement par mois) - ANNÉE 2019-2020 SERVICE DE GARDE LES PRIMEVÈRES

Voici le calendrier des paiements du service de garde pour la période de septembre à décembre 2019. Pour plus de renseignements, svp vous référer au document «Information générale concernant les règles de fonctionnement» et à votre «Confirmation de réservation».

Vous pouvez nous faire parvenir une série de chèques postdatés encaissables aux dates mentionnées ci-dessous. **Toujours faire votre chèque au nom de la Commission scolaire des Découvreurs et y inscrire le nom de votre enfant.**

Le paiement par Internet est aussi disponible. Veuillez prendre soin d'utiliser le numéro de référence inscrit sur l'état de compte émis par **le service de garde que votre enfant fréquente cette année (2019-2020)** afin que les paiements soient acheminés au bon endroit.

Nous vous rappelons que, tel qu'indiqué dans le document «Information concernant les règles de fonctionnement», **les frais de garde doivent être acquittés avant le début de chaque période.**

### JOURS CLASSE - FRÉQUENTATION RÉGULIÈRE

PÉRIODE CONCERNÉE	Nb jours de classe	Coût par jour	TOTAL	PAYABLE AU PLUS TARD LE
Du 29 août au 30 septembre 2019	21	8,35 \$	175,35 \$	23 août 2019
Du 1er au 31 octobre 2019	21	8,35 \$	175,35 \$	27 septembre 2019
Du 1 <sup>er</sup> au 30 novembre 2019	19	8,35 \$	158,65 \$	25 octobre 2019
Du 1 <sup>er</sup> au 21 décembre 2019	15	8,35 \$	125,25 \$	29 novembre 2019
<b>Nb de jours - août à déc. 2019</b>	<b>*76</b>	Total :	634,60 \$	

\* Deux journées pédagogiques flottantes à déterminer par l'école. (28 février 2020 et 22 juin 2020)  
Si l'école devait être fermée, les journées pédagogiques prévues à cette fin seraient annulées dans l'ordre suivant : 27 mars et 8 mai 2020.

Merci de votre collaboration,

Sophie Nadeau  
Technicienne en service de garde  
418-871-6418 p.5606